Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601147-20251215-0815122025D-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 14

Date de convocation : 5 décembre 2025
Date d'affichage et de Publication : 18 décembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO

Secrétaire de séance : Yolaine DE CRUZ

--*-*-*-*-*-*

8) CESSION DE PARCELLES CADASTREES ZP 552 ET 553 A MORBIHAN HABITAT : REALISATION D'UN PROGRAMME D'HABITAT SOCIAL – CONSTRUCTION NEUVE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité d'envisager la construction de 3 logements locatifs sociaux – La Croix Rouge - Rue des Acadiens (LOCMARIA) sur les parcelles cadastrées ZP 552 et 553. Ce projet saisie l'opportunité d'un appel d'offres lancé par Morbihan Habitat regroupant plusieurs communes pour optimiser les coûts de constructions.

Monsieur Le Maire propose de confier l'étude et la construction de ces logements à MORBIHAN HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN, 6 Avenue Edgar Degas à VANNES.

L'Office, en assurera ensuite la gestion et l'entretien sans intervention de la Commune.

La Commune s'engage à rembourser les frais engagés par l'Office sur simple présentation d'un mémoire récapitulatif (honoraires d'architecte - géomètre - B.E.T. – études divers) en cas d'abandon du projet du fait de la Municipalité.

Une contribution à la réalisation du programme est demandée à la Commune sous forme :

- De cession gratuite des fonciers viabilisés.
- Si nécessaire, l'apport d'une subvention d'équilibre permettant de contenir les fonds propres de Morbihan Habitat à 50 000€ par logement maximum en ressource au plan de financement. Le montant de la subvention sera déterminé voir supprimé, suivant les résultats d'appel d'offre des entreprises.

- De garantie ou de contre-garantie de remboursement des emprunts contractés pour le projet en cas de défaillance de MORBIHAN HABITAT en distinguant les emprunts sur la

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601147-20251215-0815122025D-DE

- charge foncière remboursés sur 50 ans et les emprunts sur la construction remboursés sur 40 ans.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et voté, adopte les dispositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention à intervenir.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 15 décembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

